



CONTRATS DE FORMATION DU PERSONNEL DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2017-2018

Diffusion en application de l'article 4, par. 23 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} octobre-31 décembre 2017

Description de l'activité	Unité administrative	Nombre de participants	Date de début / fin	Prestataire de services	Lieu	Montant du contrat
Paramétrage des ressources financières	Opérations et administration	2	31 octobre 2017	Médiasolution	À nos bureaux, en ligne	450 \$